

HAUTE AUTORITE

LUXEMBOURG
2, PLACE DE METZ
TEL. 288-31 à 49 (POSTE 5-384)

LUXEMBOURG

RELEASE:

24/62

Library Copy

COMMUNIQUE

Réponse de la Haute Autorité à la question écrite No. 51 de
Mme Erisia Gennai Tonietti et M. Pedini

Objet : Réduction des fournitures de charbons de la Ruhr aux consommateurs italiens

Question :

La réunion que les experts gouvernementaux auprès du Comité du charbon de l'O.C.D.E. ont tenue à Luxembourg sous la présidence de la Haute Autorité et qui a été consacrée à l'examen des perspectives du marché charbonnier pour le 3ème trimestre 1962, a révélé une réduction spectaculaire des livraisons traditionnelles de charbons de la Ruhr aux consommateurs italiens, et cela malgré une augmentation des prix de vente par rapport à l'année précédente, augmentation qui se monte, pour les charbons à coke, à 1.60 DM la tonne.

Pour leur permettre d'évaluer convenablement les repercussions de cette situation sur le plan politique, les auteurs de cette question demandent à connaître les tonnages effectifs de charbons de la Ruhr fournis à l'Italie au cours des trois dernières années (fournitures subdivisées en charbons à coke, charbons à gaz et autres qualités) ainsi que les prévisions relatives au deuxième trimestre et, si possible, celles relatives à toute l'année charbonnière en cours.

.../.

5027/62 f

REPONSE DE LA HAUTE AUTORITE

à la question écrite No. 51 posée par Mme Erisia
GENNAI TONLETTI et M. PEDINI

Les tonnages effectifs de charbon de la Ruhr fournis à l'Italie pour les trois années 1959, 1960 et 1961, pour le premier semestre 1962 (chiffres provisoires) et les prévisions pour toute l'année 1962 sont indiqués dans le tableau ci-après:

I t a l i e

Livraisons de houille en provenance du bassin de la Ruhr
(1.000 t)

	1959	1960	1961	1er sem. 1962 (1)	1962 prévisions annuelles
Charbons à coke	1.035	1.600	1.290	670	1.150
Charbons à gaz	80	445	486	135	200
Autres charbons	810	1.195	1.029	440	780
Total houille	1.925	3.240	2.805	1.245	2.130

(1) chiffres provisoires

Le poste "autres charbons" couvre les livraisons aux chemins de fer, aux industries autres que la carbonisation, et aux foyers domestiques.